

2F2T

Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 €

Siège social : 11 Route de Caffino

44690 CHATEAU-THEBAUD

Société en cours de formation

NOMINATION DE LA PREMIERE GERANCE

L'an deux mille vingt-trois le quinze décembre,

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Frédéric, Jacques, MARCHAND,**
née le 17 mars 1980 à SAUMUR (Maine-et-Loire),
demeurant au 11 Route de Caffino, 44690 Château-Thébaud (Loire Atlantique),
de nationalité Française,
mariée avec Monsieur Florent, Christian, Christel LONGEPE, né le 20 mai 1983 à NANTES
(Loire Atlantique), depuis le 23/07/2016 à Château-Thébaud, sous le régime de la communauté
réduite aux acquêts.

- **Monsieur Florent, Christian, Christel LONGEPE,**
né le 20 mai 1983 à NANTES (Loire Atlantique),
demeurant au 11 Route de Caffino, 44690 Château-Thébaud (Loire Atlantique),
de nationalité Française,
mariée avec Monsieur Frédéric, Jacques, MARCHAND, né le 17 mars 1980 à SAUMUR (Maine et
Loire), depuis le 23/07/2016 à Château-Thébaud, sous le régime de la communauté réduite aux
acquêts.

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts
pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions
de l'article 4 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société :

- **Monsieur Frédéric, Jacques, MARCHAND,**
née le 17 mars 1980 à SAUMUR (Maine-et-Loire),
demeurant au 11 Route de Caffino, 44690 Château-Thébaud (Loire Atlantique),
de nationalité Française,

FL

- **Monsieur Florent, Christian, Christel, LONGEPE,**
né le 20 mai 1983 à NANTES (Loire Atlantique),
demeurant au 11 Route de Caffino, 44690 Château-Thébaud (Loire Atlantique),


pour une durée indéterminée.

Chacun des gérants ainsi désignés intervient à son tour et déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

- Frédéric, Jacques, MARCHAND



- Florent, Christian, Christel, LONGEPE

